
Intermédiation en assurances

Équivalence de ton certificat fédéral de capacité (CFC)

Si tu as suivi avec succès la formation d'**employé / employée de commerce CFC – Assurances-maladie et sociales** conformément à l'ordonnance sur la formation du 16 août 2021 (début de l'apprentissage à partir de 2023, premiers diplômes en 2026), les règles suivantes s'appliquent:

Ton CFC est équivalent à l'examen en vue de l'agrément comme intermédiaire d'assurance AFA:

- **Compétences et connaissances générales**
- **Profil «assurance-maladie complémentaire»**
- **Profil «non-vie»**

Important: cette équivalence ne s'applique qu'aux diplômes obtenus à partir de 2026!

Activité d'intermédiaire d'assurance après l'apprentissage

Si tu souhaites pratiquer en tant qu'intermédiaire d'assurance au sens de l'art. 40 de la loi sur la surveillance des assurances (LSA) après avoir terminé ton apprentissage, tu dois attester des compétences et des connaissances requises et t'inscrire au registre correspondant.

Demande auprès de l'AFA

Dès que tu as obtenu ton CFC et ton bulletin de notes, tu peux déposer une demande auprès de l'AFA pour que tes profils puissent être enregistrés. Pour ce faire, tu dois obligatoirement envoyer **ton CFC et ton bulletin de notes** par courriel à l'adresse vermittler@vbv-afa.ch.

Inscription au registre

Une fois que l'AFA a confirmé ta demande, l'inscription au registre a lieu en fonction de ton statut d'intermédiaire.

Enregistrement pour les intermédiaires d'assurance liés

Si tu travailles pour une assurance-maladie ou une assurance privée, tu es considéré(e) comme un(e) **intermédiaire d'assurance lié(e)**.

- Tu dois être inscrit(e) au [registre sectoriel](#).
- Tu dois impérativement disposer d'un **compte sur la plateforme myAFA**.

Avant de t'inscrire, vérifie auprès de ton futur employeur si une inscription au registre sectoriel est nécessaire pour l'activité prévue.

Création de ton compte myAFA

Ouvrir le site web

Aller sur [myAFA](#), sélectionner la langue souhaitée et suivre les instructions.

Attention: toutes les activités d'apprentissage et d'examen seront effectuées ultérieurement dans la **langue sélectionnée**.

Créer le compte

Pour créer ton compte [myAFA](#), tu dois saisir correctement et intégralement les informations suivantes lors de ton inscription:

- Prénom
- Nom
- Date de naissance
- Adresse e-mail

Important: utilise de préférence ton **adresse e-mail personnelle**, afin de pouvoir accéder à ton compte durablement. Pour que la synchronisation des données fonctionne, toutes les informations doivent être exactes. Si tu utilises une autre adresse e-mail ou si tu saisis des données personnelles erronées, aucun profil d'agrément ne s'affichera dans ton compte.

Finaliser l'inscription

Suis les dernières étapes, puis connecte-toi avec tes données d'accès.

Coûts

- Le compte myAFA coûte **100 francs par an** (2026).
- Tu dois **régler toi-même** ces frais **dans les délais impartis**.

Tu peux adresser tes questions à l'AFA à l'adresse suivante: vermittler@vbv-afa.ch